

Compte rendu de la séance du 19 septembre 2018

Président : PIALET Michel

Secrétaire : DURAND-GASSELIN Michel

Présents :

Monsieur Michel PIALET, Madame Evelyne AGNIEL, Monsieur Christian MANIFACIER, Madame Maud CLAVEL, Monsieur Michel DURAND-GASSELIN, Monsieur Michel RISSE, Monsieur Paul KELLER.

Excusée : Madame Chantal MEBREK

Absente : Madame Chantal MEBREK

Réprésentés : -

Ordre du jour:

- Vote du Compte-rendu du conseil du 16 juillet 2018
- Emprunt travaux salle des fêtes
- Décision modificative
- Urbanisme (permis, appartements)
- Impayés de la commune
- Foire de Malbosc 2018
- Questions diverses

CR CM du 16/07/2018

Paragraphe Questions diverses, foire d'automne : lire 11^{ème} édition, 11^{ème} exposition.

Adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

Emprunt travaux salle des fêtes (DEL 021 2018)

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal que la trésorerie de la commune n'est pas suffisante pour financer les travaux de la salle des fêtes et qu'il est nécessaire de contracter un emprunt auprès d'une banque.

Emprunt sur 15 ans pour avoir une trésorerie suffisante pour financer les travaux commandés en attendant de toucher les subventions.

Après devis auprès des prestataires pour les menuiseries, le montant total des travaux est de **30.644.40 € TTC**

-SARL TEISSIER-ROUQUET: **16.392 € TTC**

-SARL TEISSIER-ROUQUET: **14.252.40 € TTC**

Ces travaux sont subventionnés par le SDE07 dans le cadre du TEPCV à hauteur de **29.937€ H.T.**, il reste donc à la charge de la commune la somme de **707.40 €**.

Les travaux d'isolations et de peintures sont nécessaires pour une mise à norme. Il s'élève à **9.768 €**.

- MOUSS ELEC: **9.768 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à réaliser un emprunt de **40.000 euros** pour payer les travaux de rénovation de la salle des fêtes.

Les modalités et conditions seront connues plus tard.

Monsieur le Maire :

- signera tous les documents nécessaires
- s'engage pendant toute la durée du prêt au nom du Conseil Municipal à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les Contributions Directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires.
- S'engage à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Adopté à l'unanimité.

Transfert de crédits Section fonctionnement (DEL 022 2018)

DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Financement des temps peri-scolaires et frais de restauration pour l'année 2014 à la commune des Vans.. Réajustement des comptes suite à une facture restée en attente.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien terrains	-500.00	
61524	Entretien bois et forêts	-500.00	
6161	Multirisques	-450.00	
6228	Divers	-1000.00	
65548	Autres contributions	2450.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Adopté à l'unanimité.

Foire de Malbosc 2018

Date : dimanche 21 octobre.

Expo « Histoires d'un ruisseau » prêtée par la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes, complétée par des panneaux prêtés par le syndicat ABCèze et des photos relatives à l'Abeau et la Ganière.

La salle d'expo devra être disponible (tapis enlevé et propreté faite) pour jeudi 18 octobre 14 h.

Apéritif et restauration : à voir avec les prestataires habituels (Cézarenque et traiteur de St-Paul).

Petit-déjeuner offert aux commerçants (tickets).

Castagnade traditionnelle.

Urbanisme

Permis de construire sur le Mas : le conseil municipal ne peut se prononcer sur un permis qui ne reçoit pas l'aval de la DDT.

Appartement libéré par l'ancien instituteur : étude à faire pour en définir l'usage futur (1 ou 2 appartements à louer, gîte d'étape pour randonneurs...) et le rénover en conséquence.

Impayés de la commune

Le total cumulé au cours des années passées avoisine 10 000 €. Des lettres de rappel ont été adressées aux intéressés.

Questions diverses

Une antenne téléphonique, pour la desserte notamment du camping, sera installée sur le Serre de la Prade.

Fin du conseil 21h